

# Séance ordinaire du 4 octobre 2021



2021-10  
236

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 4 octobre 2021 à 20h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Réal Rodrigue  
Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux  
Siège #5 - M. Vincent Breton  
Siège #6 - Mme Vanessa Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant :

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu l'arrêté #2020-074 émis le 2 octobre 2020, visant la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches, arrête ce qui suit:

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et confirme sa tenue à huis clos. Il demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

### Informations

- Élection 2021 | 1 mairesse et 5 conseillers élus sans opposition | Siège # 4 vacant;
- Séance du conseil | Consultez l'ordre du jour au: [munlaguadeloupe.qc.ca](http://munlaguadeloupe.qc.ca);
- Bureau fermé le lundi 11 octobre 2021 en raison de l'Action de grâce;
- Arrosage extérieur permis depuis le 22 septembre 2021;
- Écocentre | Horaire d'automne à compter du 16 octobre 2021 | Ouvert les samedis seulement de 12h à 16h, jusqu'à l'arrivée de la neige;
- Récupération des feuilles d'automne | Conteneur disponible au garage municipal du 6 octobre au 13 novembre 2021 | Vous pouvez les déposer dans le bac de compost | Évitez de les compacter et utilisez des sacs de papier afin qu'elles ne collent pas au fond du bac.

### Remerciements

- Merci à nos entraîneurs de soccer et de balle pour l'été 2021;
- Merci aux bénévoles impliqués lors de la vente de pomme annuelle au profit du hockey mineur de La Guadeloupe | Un montant de 1 099\$ a été amassé;
- Merci aux partenaires pour la mise aux normes du système de réfrigération du Centre sportif | Partenaires "Ligue locale";
- Merci aux partenaires pour la mise aux normes du système de réfrigération du Centre sportif | Partenaires "Ligue majeure".

### Activités

- Concours photos | "Spot de chasse" | Envoyez-nous la photo de votre "Spot de chasse" avant le 27 octobre 2021 à [communications@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:communications@munlaguadeloupe.qc.ca);
- Centre sportif La Guadeloupe | 9 octobre | Patinage libre 13h à 15h | Hockey libre sur inscription 418-459-3342 # 225, 15h à 16h, 12 ans et moins, 16h à 17h30, 13 ans et plus | Code QR exigé pour les 13 ans et plus;
- Halloween | Concours "Décore ton foyer pour l'Halloween" | Plusieurs prix à gagner | Pour participer, envoie une photo de ta résidence décorée par courriel: [techloisirs@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:techloisirs@munlaguadeloupe.qc.ca) en écrivant ton nom et adresse | Date limite 27 octobre 23h59. Tirage effectué le 29 octobre;
- Halloween heure de passage: 31 octobre de 13h à 18h;

### Évènements

- Matches d'ouverture Centre sportif La Guadeloupe | Senior A, vendredi 8 octobre 20h30, DLC reçoit Nordik Blades de Val-des-Sources (Asbestos), code QR exigé pour les 13 ans et plus | Junior A, samedi 9 octobre 2021 20h, Métal Labonté reçoit Sauro de Lac Mégantic;
- Héma-Qc | Centre sportif La Guadeloupe | Lundi 25 octobre 2021 | Prendre rendez-vous au 1-800-343-7264 ou au [jedonne@hema-quebec.qc.ca](mailto:jedonne@hema-quebec.qc.ca).

2021-10  
237

## 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

### 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Séance ordinaire du 13 septembre 2021

04.02 - Séance extraordinaire du 27 septembre 2021

### 05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
  - 06.02** - MRC Beauce-Sartigan, Projet de révision du PGMR
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en septembre 2021 et des engagements du mois
  - 07.03** - Services incendie - Activité bénévole Halloween
- 08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**
  - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
  - 08.02** - Télébec - formulaire d'engagement frais de construction 790, 8e rue Est
  - 08.03** - Entente de collaboration avec le Ministère des transports - Travaux 8e rue Est
- 09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
  - 10.02** - Contribution AccèsLogis 2021 - OHSC
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
  - 11.01** - Programme d'aide financière - formation de pompiers volontaires
  - 11.02** - Augmentation salariale directeur incendie
- 12 - FINANCES**
  - 12.01** - Dépôt des états comparatifs
  - 12.02** - Comptes du mois de septembre 2021 et engagements financiers du mois suivant
  - 12.03** - Dons et commandites
  - 12.04** - Dépôt du rôle d'évaluation foncière
  - 12.05** - TECQ 2014-2018
  - 12.06** - Aide au développement - Idealcan
  - 12.07** - Aide au développement - Les 5 Moulins
  - 12.08** - Transport adapté 2022
- 13 - LÉGISLATION**
- 14 - DIVERS**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-10  
238**

##### **04.01 - Séance ordinaire du 13 septembre 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2021-10  
239**

##### **04.02 - Séance extraordinaire du 27 septembre 2021**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

## **05 - CORRESPONDANCE**

### **05.01 - Bordereau de correspondances**

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'octobre 2021.

#### **5.01.01 - Informations**

- CERIU | Portrait des infrastructures en eau de La Guadeloupe
- CMQ | Formulaire finalisation audits de conformité
- CMQ | Rapport d'étude préliminaire de la vice-présidence à la vérification
- FQM | Rapport d'activité 2020-2021
- MRC Beauce-Sartigan | 3e caractérisation de nos communautés locales de Chaudière-Appalaches
- MSP | Registre des personnes vulnérables
- Rues principales | colloque 2021

#### **5.01.02- Remerciements**

- Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches

## **06 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc provenant de notre municipalité. Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de décembre 2021 est de:

Déchets industriels et commerciaux:	31.11 t /5 semaines;
Déchets résidentiels:	38.17 t /5 semaines;
<b>Total à l'enfouissement :</b>	<b>69.28 tonnes métriques</b>
Matières compostables	13.44 t / 5 semaines;
Matériaux secs mélangés:	31.27 t /5 semaines;
Recyclage industriel et commercial:	9.78 t /5 semaines;
Recyclage résidentiel:	11.28 t /5 semaines;

Objectif 2021

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 624 tonnes métriques, soit :

- 324 t de déchets résidentiels, soit 27 t par mois

- 300 t de déchets industriels et commerciaux, soit 25 t par mois

## **06.02 - MRC Beauce-Sartigan, Projet de révision du PGMR**

La directrice générale dépose:

- Le plan de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Le projet de PGMR 2023-2030
- La résolution d'adoption du projet de PGMR 2023-2030

## **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

Aucun procès-verbal à déposer. Les membres du comité de sécurité incendie adopteront le procès-verbal du 8 septembre 2021 lors de leur prochaine rencontre.

Les sujets nécessitant une résolution ont été présentés à la séance ordinaire du 13 septembre et envoyés aux municipalités membres

### **07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en septembre 2021 et des engagements du mois**

Les dépenses seront adoptées à même celles de la municipalité au point 12.02

**2021-10  
240**

### **07.03 - Services incendie - Activité bénévole Halloween**

Attendu que les pompiers du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce (SSI) participent à plusieurs activités bénévoles ;

Attendu qu'il est spécifié à la police d'assurance de la municipalité gestionnaire du SSI que les activités non urgentes sont couvertes, sous réserve d'une autorisation écrite émanant de l'autorité compétente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'autoriser le SSI de la Haute-Beauce à effectuer la surveillance dans les rues lors de la fête d'Halloween et d'utiliser les véhicules du SSI lors de cette activité sur le territoire des municipalités desservies

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

### **08.01 - Réunion du comité des travaux publics**

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en septembre 2021.

**2021-10  
241**

### **08.02 - Télébec - formulaire d'engagement frais de construction 790, 8e rue Est**

Attendu la demande de travaux déposée à Télébec par la Municipalité dans le cadre du projet de reconfiguration de la 22e Avenue;

Attendu le formulaire d'engagement déposé par Télébec spécifiant que la Municipalité doit s'engager à payer les frais de 6 957.34 \$ incluant les taxes avant le début des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu que la Municipalité La Guadeloupe:

- Accepte le formulaire d'engagement tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Autorise Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer le formulaire d'engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-10  
242**

**08.03 - Entente de collaboration avec le Ministère des transports - Travaux  
8e rue Est**

Attendu le dépôt, par le ministère des Transports, d'une entente de collaboration concernant les travaux à être effectués pour la réfection de la route 269 (8e rue Est) et de la 4e rue Est;

Attendu que l'entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu à l'unanimité:

- D'adopter l'entente de collaboration ci-avant mentionnée;
- D'autoriser M. le maire et Mme la directrice générale à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en septembre 2021.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités de septembre 2021, préparé par la directrice des loisirs.

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**

Aucun procès-verbal à déposer

**2021-10  
243**

**10.02 - Contribution AccèsLogis 2021 - OHSC**

Attendu l'entente avec l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière (OHSC) dans le programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la Villa du Rêve;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé équivalent à 10% du coût du supplément au loyer estimé à 2 233.50 \$ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

**2021-10  
244**

**11.01 - Programme d'aide financière - formation de pompiers volontaires**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe, gestionnaire du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I, de 4 pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et de 4 pompiers pour le programme de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-10  
245**

#### **11.02 - Augmentation salariale directeur incendie**

Attendu le contrat de travail établissant les conditions d'embauche pour les deux postes occupés par M. Michael Busque;

Attendu que les heures de travail pour les postes occupés par M. Michaël Busque sont réparties de la façon suivante :

- Préventionniste : 30 h / semaine;
- Directeur incendie : 10 heures / semaine.

Attendu l'augmentation salariale demandée par M. Michael Busque pour le poste de directeur incendie, détaillée dans le document confidentiel déposé en comité plénier; (important car le document n'est pas public)

Attendu les discussions intervenues entre les maires du SSI Haute-Beauce et leur recommandation favorable à l'augmentation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu:

- d'accepter l'augmentation salariale demandée et recommandée au poste de directeur incendie
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à modifier le contrat de travail

- d'appliquer l'augmentation à compter du 17 octobre 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **12 - FINANCES**

### **12.01 - Dépôt des états comparatifs**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale dépose les états comparatifs:

- Revenus et dépenses de l'exercice financier courant réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé avec l'exercice financier précédent;
- Revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**2021-10  
246**

### **12.02 - Comptes du mois de septembre 2021 et engagements financiers du mois suivant**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu

- que les comptes du mois de septembre 2021 au montant total de 352 929.23 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	164 126.06 \$
Salaires nets payés:	37 849.58 \$
Remise d'employeur & syndicat:	29 893.85 \$
Comptes à payer :	121 059.74 \$
Total:	352 929.23\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'octobre 2021 pour un montant total de 168 950.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2021-10  
247**

### **12.03 - Dons et commandites**

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- Catherine de Longpré - achat de 5 billets loterie 2021 .... valeur 100\$
- Le Bercaïl - vente de poinsettias -2 valeur ....40\$
- Marco Poulin "Nos Aînés, Notre richesse" .... 100\$

Adoptée unanimement.

#### **12.04 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière**

La directrice générale dépose le «Sommaire du rôle d'évaluation foncière» reçu de la MRC Beauce-Sartigan, le 14 septembre 2021.

**2021-10  
248**

#### **12.05 - TECQ 2014-2018**

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du Programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-10  
249**

#### **12.06 - Aide au développement - Idealcan**

Attendu le projet présenté par le président d'Idealcan, qui sera situé au 786, 8e rue Est à La Guadeloupe et la demande d'appui financier déposée en comité plénier;

Attendu que le projet présenté prévoit :

- Des investissements majeurs pour l'acquisition d'équipements d'opération;
- La création d'emplois (15 au démarrage).

Attendu les dispositions des article 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales autorisant une municipalité à accorder une aide financière à une entreprise privée, sous forme de crédit de taxes;

Attendu que la valeur de l'aide qui peut être accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires et par exercice financier, un montant de 250 000\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu :

- D'accorder à l'entreprise Idealcan une aide financière de soutien au développement au montant de 10 000\$, répartie également sur quatre années financières, soit :
  - Un montant de 2 500\$ par année d'opération au 786, 8e rue Est à La Guadeloupe, remis en 2022, 2023, 2024 et 2025.

Il est entendu que:

- Cette aide financière n'est pas transférable et ne peut être donnée en garantie, en tout ou en partie, à un tiers;
- Cette aide financière ne sera pas versée si le projet n'est pas mené à terme par le président actuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-10  
250**

#### **12.07 - Aide au développement - Les 5 Moulins**

Attendu le projet présenté par les propriétaires du nouveau restaurant « Les 5 Moulins inc. » qui sera situé au 514, 14e Avenue à La Guadeloupe et la demande d'appui financier déposée en comité plénier;

Attendu que le projet présenté prévoit :

- Des investissements importants pour le démarrage des opérations et la réfection intérieure du bâtiment;
- La création d'emplois.

Attendu les dispositions des article 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales autorisant une municipalité à accorder une aide financière à une entreprise privée, sous forme de crédit de taxes;

Attendu que la valeur de l'aide qui peut être accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires et par exercice financier, un montant de 250 000\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu :

- D'accorder à l'entreprise Les 5 Moulins inc., une aide financière de soutien au développement au montant de 5 000\$, répartie également sur deux années financières, soit :
  - Un montant de 2 500\$ par année d'opération au 514, 14e Avenue à La Guadeloupe, remis en 2022 et 2023.

Il est entendu que:

- Cette aide financière n'est pas transférable et ne peut être donnée en garantie, en tout ou en partie, à un tiers;
- Cette aide financière ne sera pas versée si le projet n'est pas mené à terme par les propriétaires actuels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-10  
251**

### **12.08 - Transport adapté 2022**

Attendu le dépôt par Transport Autonomie Beauce-Etchemins du document précisant la quote-part municipale à payer pour l'exercice 2022;

Attendu la volonté du conseil d'offrir des services de transport adapté à sa clientèle pour l'exercice 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe:

- Accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2022;
- Accepte de payer la contribution fixée à 3 672.18 \$ pour la Municipalité;
- Accepte la tarification payée par l'utilisateur;
- Reconnaît Ville St-Georges comme ville mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **13 - LÉGISLATION**

Aucune législation.

### **14 - DIVERS**

Aucun sujet.

### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2021-10  
252**

### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h40.

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, directrice générale